

# Gagner un traité d'interdiction des armes nucléaires, c'est possible !

Roland NIVET,  
Co-secrétaire national  
et porte-parole du Mouvement de la paix

L'adoption par l'assemblée générale des Nations unies le 23 décembre 2016 de la résolution A/res/71/258 se prononçant en faveur de la rédaction d'un traité d'interdiction des armes nucléaires puis la déclaration du Président chinois Xi Jinping à Genève le mercredi 18 janvier 2017 en faveur d'une élimination totale des armes nucléaires constituent, à n'en pas douter, sinon un tournant, du moins un événement historique permettant d'espérer des avancées conséquentes en matière de désarmement nucléaire.

La sus-dite résolution ayant pour titre « *faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire* » marque à n'en pas douter le point de départ d'une nouvelle période dans la lutte pour l'élimination des armes nucléaires. Cent treize États ont voté pour, dont l'Autriche, la Suède, le Mexique, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande. Trente-cinq ont voté contre, dont La France les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, ainsi que tous les autres membres de l'OTAN (sauf les Pays-Bas), Israël, la Corée du Sud, le Japon, l'Australie. Treize se sont abstenus dont la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Finlande, la Suisse.

Trois États dotés d'armes nucléaires (EDAN) se sont abstenus (Chine, l'Inde, le Pakistan). Par ailleurs le président de la Chine, puissance nucléaire, et un des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité, Xi Jinping a affirmé le mercredi 18 janvier à Genève en présence du nouveau secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. « *Les armes nucléaires devraient être totalement interdites et détruites afin de construire un monde sans armes nucléaires* »

Par cette résolution l'Assemblée générale « *Demande aux États Membres de faire tout leur possible pour parvenir dans les meilleurs délais à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination complète* ».

La résolution « *décide d'organiser en 2017, une conférence des Nations unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète* »

Cette conférence se tiendra à New York et donnera lieu à deux sessions, une première du 27 au 31 mars et la deuxième du 15 juin au 7 juillet.

Cette nouvelle situation implique pour la société civile et les mouvements de paix, l'obligation d'œuvrer à une mobilisation sans précédent des opinions publiques pour ne pas laisser passer une occasion importante de faire avancer le désarmement nucléaire alors que plusieurs États dotés de l'arme nucléaire dont la France envisagent de nouvelles modernisations de leurs armements nucléaires et à cet effet ont prévu des augmentations considérables de leurs budgets afférents.

Il convient donc d'analyser au mieux cette décision et d'en mesurer les divers aspects pour dégager des lignes d'action.

La résolution prend en compte l'urgence qu'implique une situation internationale tendue en « *Considérant que le climat international actuel doit susciter de toute urgence un surcroît d'intérêt de la part du monde politique pour les questions de désarmement et de non-prolifération, la promotion du désarmement multilatéral et l'instauration d'un monde sans armes nucléaires* ». C'est aussi une manière diplomatique pour dire que les armes nucléaires ne constituent pas des éléments de stabilité favorable à la sécurité du monde.

Elle souligne l'importance de la diplomatie multilatérale pour obtenir des résultats en réaffirmant « *la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du*

désarmement et de la non-prolifération et affirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme moyen essentiel de faire avancer les négociations sur la réglementation des armements et le désarmement ». Ce rappel est extrêmement important dans la mesure où il s'oppose à ce que les plus puissants et en particulier certains États dotés de l'arme nucléaire s'approprient d'une manière ou d'une autre cette question qui concerne la sécurité des peuples du monde entier. Face à l'outrecuidance de la plupart des EDAN qui estiment que leurs intérêts coïncident avec ceux des États et peuples du monde entier il n'est pas anodin que l'Assemblée générale rappelle que tous les États et peuples du monde sont directement intéressés par le désarmement nucléaire. Ils en sont les victimes annoncées. Ce rappel clair au droit international tel que défini par la Charte replace à juste titre les Nations Unies comme lieu privilégié pour ces discussions et non dans les négociations entre EDAN où en tête à tête entre chefs d'États au moment où l'on attribue à Trump la volonté de négocier directement avec la Russie.

Ainsi la résolution affirme avec force dans ses attendus que « le succès des négociations pour le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les États ont le droit de participer à ces négociations ». Cette nécessité d'une approche multilatérale s'appuie aussi sur la préoccupation pour « les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires » .

Pour ce qui concerne les acteurs, la résolution se félicite des efforts déployés par les États membres mais aussi par les organisations internationales et la société civile pour avancer vers des solutions et des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire au sein des Nations unies. On ne peut que se féliciter de cette appréciation positive que portent les Nations Unies sur la contribution des organisations internationales et de la société civile. Ce sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte car ils légitiment et placent d'une certaine manière la société civile au cœur des processus qui ont conduit à de premiers résultats mais aussi comme moyen pour avancer. A cet égard il faut souligner que la résolution se félicite de la qualité des propositions du groupe de travail à composition non limitée qui a, en fait, bénéficié de contributions importantes des représentants de la société civile et des Mouvements de paix. Ce rôle de la société civile est considéré comme majeur et nécessaire puisque la résolution indique que cette conférence sera ouverte «à la contribution d'organisations internationales et des représentants de la société civile »

Ce rôle est attesté par les analyses historiques qui montrent que les avancées en matière de désarmement ont été acquises grâce aux luttes. En France par exemple et en se limitant au désarmement nucléaire les manifestations de l'appel des cent qui ont réuni des centaines de milliers de manifestants dans les années 80, mais aussi les rassemblements coordonnés par le Mouvement de la paix tant sur le plateau d'Albion en avril 1989, les 8000 manifestants à Suippes à la même période ,la solidarité avec les opinions publiques du pacifique construite par la délégation du Mouvement de la paix dans le pacifique en 1989, en Nouvelle Zélande et en Australie mais aussi les nombreux rassemblements du Mouvement de la paix devant la base de sous-marins nucléaires de l'Île Longue à Crozon dont celui d'octobre 1995 avec 18000 personnes rassemblées, et celui plus récent et plus modeste de 2013 sont là pour attester du rôle irremplaçable des opinions publiques. Ces rassemblements ont en effet été décisifs pour obtenir susciter une mobilisation des opinions publiques qui ont obtenu le retrait des missiles du plateau d'Albion et l'arrêt des essais nucléaires ainsi que la signature d'un Traité d'interdiction des essais nucléaires. L'oublier ne pourrait que conduire à faciliter la tâche des forces hostiles au désarmement nucléaires qui ne vont pas manquer de se mobiliser pour empêcher ou retarder la pleine réalisation des objectifs fixés par cette résolution historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce sont aussi toutes les mobilisations

populaires depuis l'appel de Stockholm qui ont permis l'obtention du TNP en 1968 et son renouvellement définitif en 1995.

Dans notre appréciation sur cette résolution historique il faut souligner cependant que l'accouchement a été difficile puisqu'il aura fallu attendre la fin de la 71e session pour que cette résolutions soit adoptée. Néanmoins les autres résolutions adoptées le 5 Décembre au début de cette session de l'assemblée générale éclairent la décision prise le 23 décembre de plusieurs considérations importantes. Ainsi la résolution 14 sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires affirme « *qu'il importe, pour la survie de l'humanité, que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances* » Elle souligne « *que le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement, que le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées est de les éliminer totalement. L'assemblée générale demande en outre à tous les États de prévenir, en appliquant le principe de la responsabilité partagée, l'utilisation d'armes nucléaires, de lutter contre la prolifération verticale et horizontale de ses armes et de procéder au désarmement nucléaire. Elle exhorte les États à n'épargner aucun effort pour éliminer totalement la menace que représentent ces armes de destruction massive* ».

La résolution 15 sur : « *l'engagement humanitaire en faveur de l'interdiction de l'élimination des armes de guerre* » rappelle que « *les trois conférences internationales organisées par la Norvège en mars 2013, le Mexique en février 2014 et l'Autriche en décembre 2014 sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et les éléments de preuves accablants présentés lors de ces conférences* » et a salué le fait que « *127 États aient tirés de ces éléments de preuve les conclusions qui s'imposent et aient par conséquent décidé de soutenir et d'approuver le texte de l'Engagement humanitaire* ». Cette résolution souligne que ces arguments et preuves doivent être au cœur des débats sur le désarmement nucléaire. Enfin cette résolution l'assemblée pose la question des alternatives lorsqu'elle exhorte « *tous les États à respecter le principe de la sécurité humaine pour tous et à promouvoir la protection des civils contre tout risque lié à l'utilisation de l'arme nucléaire* ».

Cette résolution rejoint le travail effectué actuellement par le collectif national « *en marche pour la paix* » qui a engagé l'écriture inter associative d'un Livre blanc de la paix qui entend définir la transition pacifiste en posant en particulier la question de la sécurité humaine qui repose essentiellement sur la satisfaction des droits humains ce que l'ONU désigne aussi suivant la terminologie de construction d'une culture de la paix et de la non-violence.

Il est intéressant à cet égard de souligner que parallèlement à ces travaux l'assemblée générale a souligné l'importance des actions entreprises tant par les institutions internationales que les organisations intergouvernementales et les organisations non-gouvernementales dans les domaines de la culture de la paix et de la non-violence, du rapprochement des cultures 2013-2022, des programmes de développement durable à l'horizon 2030. D'ailleurs le secrétaire général de l'Onu dans son rapport sur « *la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix* » examiné à cette session souligne « *qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable* »

Cette liaison entre désarmement et développement est réaffirmée dans la résolution 23 qui précise « *que les plans à long terme pour la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires vont à l'encontre des engagements et obligations relatifs au désarmement nucléaire et laissent à penser que les États dotés d'armes nucléaires en posséderont indéfiniment ; et que, dans un monde où les besoins essentiels de l'être humain n'ont pas encore été satisfaits, les vastes ressources consacrées à la modernisation des arsenaux nucléaires pourraient servir à la*

réalisation des objectifs de développement durable ».

Le contraste est saisissant avec la politique suivie par les gouvernements successifs en France lesquels engagent la France dans un processus de modernisation de ses armes atomiques conduisant, comme l'a confirmé Jean-Yves le Drian dans l'émission « bibliothèque Médicis », mais également lors des réunions de la commission défense de l'Assemblée nationale, à un quasi doublement des crédits consacrés aux armes nucléaires. Il est ainsi envisagé dans le cadre de la loi de programmation militaire de passer de 3,5 milliards à 6,5 milliards, voire 7 milliards, afin de pouvoir mener à bien les programmes de refonte totale de la flotte de sous-marins nucléaires (SNLE-NG) dont les derniers éléments viennent d'être installés sur la base de sous-marins nucléaires de l'île longue à Crozon en Bretagne en 2010. Pourtant les problèmes sociaux en France (chômage, situation dramatique des infirmières, besoins éducatifs, moyen pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville...) nécessiteraient de ne pas gaspiller l'argent pour des armes inutiles.

En ce qui concerne la légalité, la résolution 17 souligne de nouveau « *la conclusion unanime de la cour internationale de justice (CIJ) selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, assorti d'un contrôle international strict et efficace* » et la résolution 23 aborde les impératifs éthiques en déclarant « qu'étant donné qu'elles frappent sans discernement et ont le pouvoir d'anéantir l'humanité les armes nucléaires sont immorales par définition ».

Sur ce point de la légalité il est opportun de rappeler qu'en sa séance du 24 novembre 1961 l'assemblée générale des Nations Unies « rappelant que l'emploi d'armes de destruction massive, causant d'inutiles souffrances humaines a été autrefois interdit comme contraire aux lois de l'humanité et aux principes du droit international par des déclarations internationales et des accords obligatoires (...) ; déclare que l'emploi d'armes nucléaires ou thermonucléaires (...) est par conséquent contraire aux règles du droit international et aux lois de l'humanité, déclare que tout État qui emploie des armes nucléaires thermonucléaires doit être considéré comme violant la charte des Nations unies, agissant mépris des lois de l'humanité et commettant un crime contre l'humanité et la civilisation ».

De même il n'est pas inutile de rappeler que la Charte des Nations Unies fait obligation aux États de dépenser le minimum d'argent pour les armes, mais aussi que, par une résolution du 4 décembre 1986 l'assemblée générale des Nations Unies a posé comme principe fondamental « *que le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme et que les États ont la responsabilité première de la création des conditions nationales et internationales favorables à la réalisation du droit au développement* ». Ce positionnement sur le droit international coupe court aux débats idéologiques qui divisent et par contre favorise le rassemblement des citoyens qui prennent mieux conscience qu'il ne s'agit pas de promouvoir de nouvelles conceptions mais d'obtenir de nos gouvernants le respect du droit et de leurs engagements. Il en est de même pour ce qui concerne la culture de la paix, dont les fondements, les principes et les objectifs ont été déterminés par plusieurs résolutions des Nations Unies et qui constitue un outil essentiel pour « *nous les peuples* » dans la construction de la paix face à des politiques conduites en contradiction avec le droit international.

En ce qui concerne le respect du droit et des engagements internationaux, Paul Quilès, ancien ministre socialiste de la défense, interroge directement sur son blog les candidats à la présidentielle en leur demandant : « Respectez-vous l'engagement pris par la France en 1982 en ratifiant le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et son article 6 qui stipule que "chacune des parties au traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date

rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ». Il constate que si les stocks d'armes nucléaires ont diminué, c'est essentiellement en raison des réductions américaines et russes et à un rythme cependant très inférieur à celui de l'immédiate après-guerre froide. Il attire l'attention sur le fait que nous assistons au développement et au déploiement d'armements nouveaux plus perfectionnés dans tous les pays détenteurs de l'arme nucléaire quel que soit leur statut, et souligne la dangerosité de scénarios de frappes nucléaires limitées élaborés y compris en France. Tout cela constitue des violations des engagements internationaux et de l'article 6 du TNP.

Vouloir augmenter les crédits consacrés aux armes nucléaires au nom de la sécurité de la France est déraisonnable. C'est pourtant l'objectif envisagé par Jean Yves Le Drian Ministre de la défense lors de l'émission « bibliothèque Médecis » en proposant leur augmentation de l'ordre de 40 % dans les prochaines années afin en particulier de renouveler en totalité la flotte de sous-marins nucléaires. Alors que les Républicains proposent une augmentation de 60 %.

Alors que nous avons déjà en France plus de 300 bombes atomiques d'une puissance totale équivalente à 4000 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima il est irresponsable et contraire à la sécurité de la France d'investir dans des armes inutiles pour notre sécurité et qui ne dissuadent rien.

En effet en quoi les armes nucléaires améliorent-elles notre sécurité contre les actes terroristes commis sur notre territoire national par des assassins qui se revendiquent de Daesh ou que Daesh revendique comme ses soldats? En quoi les milliers d'armes nucléaires possédées par les USA ont-elles protégé ce pays contre les attentats du 11 septembre ?

Ces deux exemples auxquels il faudrait rajouter les erreurs et accidents possibles montrent que le projet de renouveler en totalité la flotte de sous-marins nucléaires de la FOST (Force océanique stratégique dont le dernier exemplaire a été livré en 2010) ne peut en rien contribuer à mieux assurer notre sécurité en France. Dès 1989, des ex-généraux et amiraux ont lancé un appel pour dire que « *les armes nucléaires sont juridiquement illégales, militairement inutiles, dangereuses, économiquement coûteuses et éthiquement inadmissibles* »

Oui les armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, sont illégales et contraires au droit humanitaire. C'est pourquoi des conventions d'interdiction et d'élimination des armes chimiques et des armes bactériologiques ont été adoptées. Il n'y a que les armes nucléaires pour lesquelles n'existent pas un traité d'interdiction et d'élimination. C'est le moment avant qu'il ne soit trop tard.

Persister dans la volonté de moderniser les armes atomiques dont l'utilisation risquerait d'entraîner une catastrophe humanitaire pouvant entraîner la destruction de l'humanité est irresponsable.

Dans ce contexte, Abraham Behar, Président de l'Association des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, souligne en plus que le constat de l'inutilité de la dissuasion ayant été fait y compris par certains de ses défenseurs comme Nicolas Roche, qui écrit dans son livre : « *Pourquoi la dissuasion ?* » Édition PUF : « *La nature des menaces pesant sur nos sociétés a changé et la dissuasion ne sert à rien contre le terrorisme, les États faillis, les conflits ethniques ou religieux... il y a donc des raisons objectives à la perte de centralité du fait nucléaire dans nos politiques de défense* ». Dans ce contexte, Abraham Behar, après avoir montré tous les succès engrangés par la lutte (accords START 1, puis 2 et 3, l'interdiction des essais, les Zean (Zone Exemptes d'armes nucléaires), l'avis de la cour internationale de LA

HAYE, etc ) et au vu des preuves irréfutables reconnues par les Nations Unies, estime que, pour obtenir ce traité, « *il convient de choisir des objectifs intermédiaires, compréhensibles par tous, et immédiatement atteignables* ». Or Il existe deux objectifs qui font l'unanimité : l'urgence d'obtenir un traité d'interdiction et la nécessité comme objectif intermédiaire, d'obtenir immédiatement le gel de tous les programmes de modernisation.

Il est d'ailleurs scandaleux que les gouvernants français actuels osent proposer de doubler les crédits pour construire de nouvelles armes atomiques en violation du droit international et des résolutions de l'ONU en proposant l'engagement de budgets annuels de 6 à 7 milliards pour les « modernisations ». Le Mouvement de la paix à raison de contester ces orientations qui s'inscrivent dans la volonté de faire passer le budget militaire annuel de 31,6 à 41 milliards d'euros. Dans ce contexte, le Mouvement de la Paix estime qu'il serait plus utile que les 600 millions d'Euros supplémentaires affectés au budget militaire dès 2017, soient réorientés vers une politique de paix et de progrès social.

C'est pourquoi, il propose qu'une somme de 100 millions (2,7 % du budget annuel consacré aux armes nucléaires ou 0,3% du budget annuel de la défense) soit affectée dès 2017 au budget de la santé pour le recrutement de 3.000 personnels hospitaliers et en priorité d'infirmiers et d'infirmières qui souffrent tant du manque de moyens. Une somme de 200 millions (soit 33 % de l'augmentation prévue pour le budget militaire) pourrait être affectée pour le fonctionnement et la modernisation des hôpitaux publics, et 300 millions d'euros pour les services publics en faveur de la formation et de la recherche, de la jeunesse, la culture, l'emploi, etc.

Si la France s'engageait à geler tous les programmes de modernisation de son arsenal atomique inscrits ce serait un signal fort pour le monde entier et cela constituerait des économies budgétaires considérables pour des mesures économiques et sociales en faveur d'un développement durable dont le peuple français et le monde entier a tant besoin. La France sortirait grandie au plan mondial, car les opinions publiques dénoncent de plus en plus le double langage des États dotés de l'arme nucléaire (EDAN) qui exigent le désarmement nucléaire pour les autres mais continuent à violer le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) à travers leurs politiques respectives de modernisation qui retardent la mise en place d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous pouvons gagner cette bataille contre la modernisation à condition d'avoir une mobilisation de l'opinion publique.

Daniel Cirera, dans son livre « *Des missiles pourquoi ?* » (1990, Éditions Messidor), souligne « *qu'une des leçons essentielles de la bataille des euromissiles aura sans doute été que l'élargissement du mouvement et son efficacité dépend de la capacité à définir des objectifs adaptés au niveau de l'enjeu et à l'état de l'opinion, et de préserver son autonomie de décision et d'action, par-delà les évolutions de la situation, en se gardant de manœuvre politicienne. C'est autour de l'objectif que s'est constituée l'unité, qu'elle s'est préservée, en entretenant la dynamique par la perspective de la nécessité du succès* »

Il est intéressant de constater qu'actuellement en France la mobilisation et son unité sont en train de se construire sur des exigences précises et très unitaires qui respectent la diversité des organisations, des mouvements de leur rôle social. L'objectif aujourd'hui est de permettre la mobilisation de toutes ces forces de tous les secteurs et dans toutes les dimensions que nécessite cette lutte pour un traité d'interdiction et pour la paix.

Le colloque organisé en janvier 2017 à l'assemblée Nationale par IDN (initiatives pour le désarmement nucléaire) et animé par J-Marie Colin, Paul Quilès et le Général Norlain) participe de cette mobilisation. Par ailleurs Il est très encourageant que le Collectif National « En marche pour la paix », fort de la signature de plus de 110 organisations et du succès des 20 marches pour la paix organisées à travers la France sous la coordination du Mouvement de

la paix le samedi 24 Septembre, se soit lancé dans la bataille du désarmement nucléaire en liant cette lutte à la nécessité d'agir pour obtenir des politiques sociales, économiques, culturelles, éducatives afin de contribuer à la construction d'un monde de justice, de solidarité, de fraternité et de paix !

La pétition lancée par ce collectif courant novembre a recueilli 7000 signatures sur un texte appelle au refus mais propose aussi des solutions alternatives en disant : « *Non au projet visant le quasi doublement des dépenses consacrées aux armes nucléaires en France (de 3.5 à 6 milliards par an) d'ici 2020, Non au projet visant à porter le budget annuel de défense de la France de 31 à 42 milliards d'ici 2020,*

*par contre : Oui à un Traité d'interdiction des armes nucléaires conformément aux engagements internationaux de la France*

•*Oui à l'affectation de ces milliards d'Euros économisés à la satisfaction des besoins sociaux (sécurité sociale, services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, jeunesse -éducation populaire – vie associative, lutte contre le réchauffement climatique et pour la promotion de services publics et la réalisation des objectifs mondiaux pour un développement durable – ODD)*

•*Oui à une réorientation du budget de la défense dans le cadre d'une politique en faveur de la construction de la paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et des huit domaines de la culture de la paix définis par l'Unesco et les Nations Unies ».*

Le même collectif poursuit son travail en proposant l'écriture d'un livre blanc de la Paix proposant des alternatives à la militarisation des relations internationales qui a conduit le monde en 2015 à dépenser plus de 1 800 milliards de dollars pour les armes en n'accordant que 8,7 milliards aux Nations unies pour ses actions pour la paix.

Le monde marche sur la tête, il faut remettre le monde à l'endroit et agir pour mettre en œuvre comme nous y invitent les Nations unies une sécurité humaine et collective, au plan de l'Europe à travers l'actualisation des principes d'Helsinki et la construction au plan mondial d'une paix basée sur une culture de la paix et de la non-violence qui doit être l'ossature et le moteur de la transition pacifiste, laquelle implique dans un premier temps l'obtention d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Les Nations Unies à travers la résolution du 23 décembre 2016 fixent l'objectif ; à nous les peuples, par nos mobilisations internationales, de gagner cet objectif pour le bien des générations actuelles et futures et la survie de l'humanité.

26 janvier 2017